

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 789

1^{er} avril 2008

SOMMAIRE

Accenture SCA	37872	Intershipping S.A.	37836
AIR S.à r.l.	37829	Jalinon Investments S.à r.l.	37859
Alfa Consult S.A.	37855	Landia Invest S.A.	37864
Ardlu S.A.	37827	Lock Investment S.à r.l.	37830
Ardlu S.A.	37826	Lux Invest International SA	37836
Asha S.A.	37854	Lux Invest International SA	37854
Asha S.A.	37828	Lux Invest International SA	37834
ATHOS Luxembourg S.à r.l.	37862	Lux Photo Media S.A.	37864
BPT Hansa S.à r.l.	37832	Lux T.S.M. International S.A.	37835
BRP Lux 3 S.à r.l.	37862	Management Technologie Development Holding S.A.	37871
Canyon Capital Finance S.à.r.l.	37859	New Finder S.A.	37868
Carloalberto S.A.	37828	Pamir S.A.	37855
Creditanstalt Derivatives Trust	37827	Resorts Estate Investment S.A.	37832
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund	37831	Riesling S.A.	37834
Deuxcouleurs S.à r.l.	37856	Silex Holding S.A.	37835
Dograd Holding S.A.	37830	Sinopia Alternative Funds	37828
Emred International S.A.	37872	Slawka S.A.	37854
Emred International S.A.	37859	Société de Gestion Comptable S.à r.l.	37830
Emred International S.A.	37864	Socimmola S.à r.l.	37831
Emred International S.A.	37871	Son Holding S.A.	37829
EPI - European Property Investment S.A.	37871	Son Holding S.A.	37856
Eurocofisi S.A.	37833	Starmont International S.A.	37857
European Responsible Consumer Fund ..	37827	TeleCenter S.A.	37856
eWitness S.A.	37836	Trahern Capital S.à r.l.	37832
eWitness Sàrl	37836	TRG International S.A.	37835
Faster S.à r.l.	37826	UBS Access Sicav	37867
First Data International Luxembourg II S.à r.l.	37872	UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H.	37834
Global Management & Services S.A.	37866	Van Lanschot Trust Company (Luxem- bourg) S.A.	37833
Global Management & Services S.A.	37867	Vasikka S.A.	37829
IKE Investments S.A.	37858	Vasikka S.A.	37855
Immolylux S.A.	37831	Virgil S.A.	37826
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	37858	Whiskey 1 Holding S.à r.l.	37860
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	37867		

Virgil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.433.

Au Conseil d'Administration de la société

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

R. Schlim.

Référence de publication: 2008033126/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04623. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Ardlu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.293.

Au Conseil d'Administration de la société

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

R. Schlim.

Référence de publication: 2008033127/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04613. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Faster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 133.651.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 25 octobre 2007, que M. Vincent Linari-Pierron domicilié au 252, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg a cédé 500 parts sociales ordinaires qu'il détient dans la Société à ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP (442 actions), ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP (30 actions) et ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP (28 actions).

- Par conséquent, à compter du 25 octobre 2007, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

	Parts sociales ordinaires
ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG Jersey	442
ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG Jersey	30
ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG Jersey	28
Total:	500

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008033803/8548/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00783. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Ardlu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.293.

Au Conseil d'Administration de la société

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

E. Vogt.

Référence de publication: 2008033133/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04603. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

European Responsible Consumer Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 90.502.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 25 octobre 2007

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Pedro Gonçalo Carvão Guimarães de Arbués Moreira, résidant professionnellement Avenue Alvares Cabral 41R/R P-1250 Lisbonne en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Mr Afonso Pereira Barbosa.
- que Monsieur Pedro Gonçalo Carvão Guimarães de Arbués Moreira terminera le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Pedro Gonçalo Carvão Guimarães de Arbués Moreira, en remplacement de Monsieur Mr Afonso Pereira Barbosa.

Certifié conforme et sincère

Pour EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033790/526/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00790. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Creditanstalt Derivatives Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 47.021.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 4. Februar 2008

Die Herren Johann Kernbauer, mit beruflichem Wohnsitz Lassallestrasse 1, A-1020 Wien, Hannes Saleta, mit beruflichem Wohnsitz Lassallestrasse 1, A-1020 Wien, Serge D'Orazio, mit beruflichem Wohnsitz 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg und André Schmit mit beruflichem Wohnsitz 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Der Abschlussprüfer, DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008033794/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00817. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Asha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033792/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00615. - Reçu 3200 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Sinopia Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 82.229.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 janvier 2008

Les Administrateurs suivants sont élus pour une nouvelle période de 3 ans:

M. Philippe Goimard, résidant professionnellement 66, rue de la Chaussée d'Antin F-75009 Paris

Mme Caroline Brousse résidant professionnellement 66, rue de la Chaussée d'Antin F-75009 Paris

M. Pierre Sequier résidant professionnellement 66, rue de la Chaussée d'Antin F-75009 Paris

M. Jean-Charles Bertrand résidant professionnellement 66, rue de la Chaussée d'Antin F-75009 Paris

M. Luc Dumontier résidant professionnellement 66, rue de la Chaussée d'Antin F-75009 Paris

M. Charles Fischer résidant professionnellement Ingénierie Règlementaire et Patrimonial F-75419 Paris Cedex 08

M. Julien Renoncourt Place de la Pyramide 4 F-75419 Paris Cedex 08 France

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg est réélu pour une nouvelle période de 3 ans dans son rôle de Réviseur d'Entreprise Agréé.

Certifié conforme et sincère

Pour SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033793/526/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00812. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Carloalberto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 110.138.

Extrait d'une résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juin 2007

Le conseil d'administration nomme Monsieur Alessandro Fasol aux fonctions de Président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008033832/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07045. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Son Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033796/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00620. - Reçu 3000 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Vasikka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.379.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033797/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00628. - Reçu 3800 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

AIR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 133.618.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 25 octobre 2007, que M. Vincent Linari-Pierron domicilié au 252, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg a cédé 500 parts sociales ordinaires qu'il détient dans la Société à ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP (442 actions), ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP (30 actions) et ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP (28 actions).

- Par conséquent, à compter du 25 octobre 2007, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

	Parts sociales ordinaires
ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG Jersey	442
ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG Jersey	30
ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG Jersey	28
Total:	500

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008033804/8548/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00786. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Dograd Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 31.343.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033798/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00631. - Reçu 2800 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Société de Gestion Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 87.205.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033799/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00839. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Lock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 122.401.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 16 mai 2007, que la société ENRICAU SYNDICATION LIMITED PARTNERSHIP domiciliée à Whiteley Chambers, Don Street - JE4 9WG St Helier - Jersey (enregistrée sous le numéro LP847 au «Jersey Financial Services Commission»), a cédé 500 parts sociales ordinaires qu'elle détient dans la Société à ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP (442 actions), ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP (30 actions) et ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP (28 actions).

- Par conséquent, à compter du 16 mai 2007, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

	Parts sociales ordinaires
ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG, Jersey	442
ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG, Jersey	30
ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG, Jersey	28
Total:	500

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008033802/8548/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00780. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Februar 2008 in Luxemburg

- die Herren Johann Kernbauer, Lassallestrasse 1 A-1020 Wien, Serge D'Orazio, 43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg und André Schmit, 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg, werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- der Abschlussprüfer, DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

FÜR CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008033800/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00829. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Immolylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.839.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Tenue au siège social à Luxembourg, le 4 décembre 2007 à 11.00 a.m.

L'assemblée décide de la reconduction des mandats suivants: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Madame Petra J.S. Dunselman, et SPRL SPALOUP CONSULTING en tant qu'Administrateurs de la société, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008.

L'assemblée décide également de mettre fin au mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. (sis au 53, rue Jean-Baptiste Esch - L-1473 Luxembourg - Numéro RCS: B 22668) en tant que Commissaire aux comptes, et de nommer en ses lieu et place EURAUDIT S.à.r.l. (sis au 16 Allée Marconi - L-2120 Luxembourg - Numéro RCS: B 42889), en date du 4 décembre 2007, ce mandat prenant fin à l'assemblée générale de l'année 2008.

Luxembourg, le 20 décembre 2008.

Pour la société

WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008033801/3984/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02502. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Socimmola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 87.206.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033831/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00838. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.957.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé le 22 février 2008 de remplacer Monsieur Finn Hasselriis par Monsieur Claus Löwe, administrateur, né le 23 octobre 1951 à Kiel, Allemagne, avec adresse professionnelle à Große Friedberger Straße 42, D-60313 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008033805/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00757. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Trahern Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.952.

EXTRAIT

En date du 28 novembre 2007 et 14 février 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Jorrit Crompvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 14 février 2008.
- M. Stefan Tzvetkov, résidant au 50 Addison Road, Londres W14 8JJ, Angleterre, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 28 Novembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.
- M. Ferdinand Groos, résidant au 15, The Vale, Londres SW6 6AG, Angleterre, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 28 Novembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2008033806/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00651. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Resorts Estate Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.708.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 février 2008

1. Monsieur Cornelius Martin Bechtel a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Virginie Dohogne a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Christine Schweitzer a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Hans de Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Monsieur Hans de Graaf, pré-nommé, a été nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RESORTS ESTATE INVESTMENT S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008033823/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08800. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 janvier 2008 que:

* l'assemblée renomme les administrateurs sortants à savoir:

- Monsieur Peter Albert Jacob Verbaas, adresse professionnelle 29, Hooge Steenweg, NL-5200 HC 's-Hertogenbosch,
 - Monsieur Willem Meiss, adresse professionnelle 29, Hooge Steenweg, NL-5200 HC 's-Hertogenbosch,
 - Mr. Leendert Jacobus Bevelander, adresse professionnelle 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,
 - Mr. Patrick Jozef Henricus Hermse, adresse professionnelle 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,
- et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes 2007.

* l'assemblée renomme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme auditeurs jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 février 2008.

L. J. Bevelander / P. J. H. Hermse
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008033807/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00576. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Eurocofisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.931.

—
Extrait de résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 16 janvier 2008

L'assemblée révoque la société ERNST & YOUNG S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008033830/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08748. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Riesling S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.358.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2007 que:

* l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.
- VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.
- HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

* l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 décembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033808/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10093. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

M. Rausch / O. Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2008033833/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03475. - Reçu 3200 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Lux Invest International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.149.

Je soussignée Wurth Joëlle, comptable, demeurant, L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss déclare donner ce jour ma démission de mon poste d'administrateur délégué de la société LUX INVEST INTERNATIONAL SA, sise 27 Huewelerstrooss L 8521 Beckerich RC B 108.149 avec effet au

Beckerich, le 11 février 2008.

Certifié sincère et véritable

Signature

Référence de publication: 2008033815/822/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07340. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Lux T.S.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.897.

—
EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 février 2008, que:

a) Les mandats d'Administrateur de Monsieur Maurice Vonner, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération et de Madame Mylène Marchal, demeurant à F-57240 Nilvange, 1, rue de Soissons, sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

b) Madame Martine Priscal, épouse Poirel, demeurant à F-57700 Hayange, 8, rue Paul Verlaine, est nommée administrateur pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, en remplacement de Madame Nathalie Pieraut, demeurant à F-57530 Laquenexy, 12, rue du sac, dont le mandat n'est pas renouvelé.

c) Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Raphaël Forler, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, bld Grande-Duchesse Charlotte, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 21 février 2008 que:

a) Monsieur Maurice Vonner, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué de la société pour une durée indéterminée.

b) Monsieur Maurice Vonner, précité, est nommé Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 64 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008033810/1016/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08405. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Silex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.

R.C.S. Luxembourg B 51.607.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033840/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00830. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

TRG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.364.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033850/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00345. - Reçu 2000 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Intershipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 66.764.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 15 février 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008, à l'exception de Mr Derek Stuart Ruxton.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice Maire, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le cabinet MAZARS en qualité de commissaire aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033811/2704/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00112. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Lux Invest International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 108.149.

—
Je soussignée Laurence Stock, comptable, demeurant, B-6637 Fauvillers, Honville 34a bte 2 déclare donner ce jour ma démission de mon poste de commissaire aux comptes de la société LUX INVEST INTERNATIONAL SA, sise 27 Huewelerstrooss L 8521 Beckerich RC B 108.149 avec effet immédiat.

Beckerich, le 8 février 2008.

Certifié sincère et véritable

Signature

Référence de publication: 2008033813/822/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07310. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

**eWitness S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. eWitness Sàrl).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.909.

—
In the year two thousand and seven on the thirtieth of November.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company established in Luxembourg under the denomination of eWitness Sàrl, R.C.S. Number B 109.909, with its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on behalf of Maître Jacques Delvaux, notaries residing in Luxembourg, dated July 7, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1306 of December 1st, 2005. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Jacques Delvaux, dated October 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 288 of February 9th, 2006 and by a corrected deed of Maître Jacques Delvaux, dated December 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 977 of May 18th, 2006.

The meeting begins at 17.00 pm, Mrs Dorothée Ciolino, with professional address at Luxembourg, being in the Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mr Raymond Thill, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mrs Corinne Petit, with professional address at Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that five hundred (500) corporate units over the five hundred (500) corporate units with a par value of twenty five (25.-) Euro, representing one

hundred percent (100%) of the total capital of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the represented shareholder at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the sole shareholder resolution aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2006 and allocation of the results;
2. Discharge to the manager and to the statutory auditor for the execution of their respective mandates for the year ended 31 December 2006;
3. Cancellation of the par value of the corporate units.
4. Increase of the share capital from EUR 12,500.- to EUR 100,000.- divided into one million corporate units without par value; subscription by partial conversion of a receivable of EUR 87,500.- and payment of a share premium of EUR 523,500.- by Dottore Riccardo Genghini, who is the sole shareholder of the company, so that the issued and paid-up capital is one hundred thousand euros divided one million units without par value.
5. Conversion of the company into an individual public limited company (Société Anonyme unipersonnelle) and subsequent restate of the articles of association of the company.
6. Resignation of the manager, appointment of the sole director.
7. Resignation of the auditor of the SARL, discharge for the execution of its mandate up-to-date and appointment of the statutory auditor of the S.A.
8. Duration of the mandates of the sole Director and of the Statutory Auditor
9. Miscellaneous

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

After review and analysis of the annual accounts for the year 2006 including manager's and statutory auditor's reports, the sole shareholder resolves to approve the annual accounts for the year ended 31 December 2006 which results show a profit of EUR 265,63.- (two hundred and sixty-five, sixty-three Euros). The shareholder resolves to allocate this profit to the results brought forward, so that the results brought forward will amount to EUR 37,801.62 as at 1st January 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolves to grant full discharge to the manager and the statutory auditor for the execution of their respective mandates regarding the year ended December 31, 2006.

Third resolution

The sole shareholder resolves to cancel the par value of the corporate units. As a consequence thereof, the subscribed capital is of EUR 12,500.- divided into 500 units without par value.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company in order to raise it from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by the issuance of nine hundred and ninety-nine thousand five hundred new corporate units (999,500) without a par value with a share premium of five hundred and twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 523,500.-) done through the partial contribution in kind of a certain, liquid and duly due receivable of Dr Riccardo Genghini towards the Company.

Subscription and liberation

Dottore Riccardo Genghini subscribes to an amount of eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 87,500.-) representing 999,500 new units without par value together with a share premium of five hundred and twenty three thousand five hundred Euro (EUR 523,500.-) done through the partial contribution in kind of a certain, liquid and duly due receivable of Dr Riccardo Genghini towards the Company.

Evidence of the value of the receivable has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th 1915 as amended on commercial companies by the manager of the company, dated 29 November 2007, which report signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary shall stay attached to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of this report is:

«The manager approves after review of the interim balance of the Company to 27 November 2007 the contribution of part of the receivable of Dr Genghini into capital and share premium for respectively:

- a) the sum of EUR 87,500.- (part of the aforementioned loan) into share capital by subscription of 999.500 new units without par value and

b) the sum of EUR 523,500.- (further part of the aforementioned loan) into share premium, representing a total conversion of EUR 611,000.-.

As a consequence thereof and further to the cancellation of the par value of the units, the share capital of the Company will be brought from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 100,000.- divided into 1,000,000 units without par value, by the partial conversion of Dr Genghini' s receivable over the Company for the sum of EUR 87,500.-, representing the issuance of 999,500 new units without par value and the payment of a share premium by a subsequent partial conversion of Dr. Genghini' s receivable for EUR 523,500.-»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the company into a individual public limited company (société anonyme unipersonnelle).

Evidence of the amount of the share capital has been given to the undersigned notary, by a report established according to article 3 paragraph 4 of the law of August 10th 1915 as amended on commercial companies by ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg dated 29 November 2007, which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay attached to this minute, with which it will be registered.

Pursuant to the report of ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, dated 29 November 2007, which report is signed ne varietur and remains attached to the present deed with which it will be registered, the conclusion of this report is:

«En conclusion, compte tenu de la réalisation de l'augmentation en capital par apport partiel d'une créance d'Euro 87.500,- et la création d'une prime d'émission d'Euro 523.500,- préalablement à la transformation de forme juridique, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué.

L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée, après prise en compte de l'augmentation de capital et la création de la prime d'émission, n'est pas inférieure au capital social d'Euro 31.000,-».

The Sole Shareholder resolves adopts the articles of association in the following form:

«A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. A «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the «Company») is hereby established by the owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The company has the sole and exclusive purpose to provide IT technologies and services acting as a Trusted Third Party in the fields of transmission and archival of digital data and documents.

Particularly, the only specific activity of the company is to receive, record, sign, memorize, forward and certify data and digital documents privileging secure formats (or handling in trustworthy way insecure formats) in order to guarantee their conservation and usability for the long period (long term archival).

All the modification, consultation and management services devoted to determine or modify the semantic content of the data, are explicitly excluded from the social subject of the company.

Moreover, the data management and data retrieval services can never directly constitute the main activity of the company, because of their incompatibility with the necessity to guarantee the security and trustworthiness of the data. Such activities may be performed by any subsidiaries in which the company has minority participation.

The Company may further hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of eWitness S.A.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The corporate capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), divided into 1,000,000 (one million) of Class «N» shares without nominal value.

Art. 7. The shares shall be registered shares.

The Company may issue five classes of shares:

- a) Class «N» shares, ordinary shares with voting rights,
- b) Class «IT» shares, whose voting rights are limited to the issues defined in article 22 of these articles of association
- c) Class «M» shares, whose voting rights are limited to the issues defined in article 22 of these articles of association.
- d) Class «P» shares, whose voting rights are limited to the issues defined in article 22 of these articles of association, issued in case of IPO, according to the rules set by the shareholders meeting deciding the IPO.

The classes «IT» and «M» shares are governed by the rules set forth in articles 44, 45, 46 and 68 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The Shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered Share will result from the recordings in the Shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of Shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 8.

8.1 Class «N» Shares shall be owned by any physical person with an entitlement to act as notary according to his/her applicable national legislation, and thus any person whose signature may be certified as a notary signature, according to the Den Haag Convention on Apostille of the 5th of October 1961 or according to international conventions on signature legalization. Retired notaries may remain shareholders, as long as they have retired spontaneously or as a consequence of age limits.

8.2 Class «IT» Shares shall be owned only by Strategic and/or Technologic Partners, defined as any legal entity, capable to support the exploitation of the eWitness® services and meeting the following requirements:

- a) be a partner or a member of serious, reliable legal entity, with a good reputation and a business model/corporate purpose that is not in conflict with the corporate purpose of the eWitness SA;
- b) have adequate technologic know-how and sufficient market presence, in order to support the dissemination of eWitness® services: companies producing and/or engineering security technologies and systems;

The «N» Class shareholders shall decide if a potential purchaser or subscriber of «IT» Shares meets these requirements. Such a decision shall be taken in first and second call at a majority of 51% of the voting rights.

8.3 Class «M» Shares shall be owned only by Managers defined as any physical person that has been appointed as a member of the board of directors of the Company. As soon as the owner of the class «M» Shares ceases to be a board member of the Company, he/she shall transfer his/her shares according to Article 12 of these Articles of Association.

Art. 9. The transfer of the shares is subject to the following rules.

9.1 The transfer of the Class «N» shares is subject to the following provisions set forth in paragraphs 9.1, 9.4, 9.5, 9.6.

Class «N» Shares may be transferred only to physical persons that are notaries registered at their local notary chamber (or other such registration authority) and in full exercise of their office.

Prior to the transfer of ownership of Class «N» Shares, any potential purchaser or subscriber of these shares shall provide the board of directors with an official document stating that he/she is a notary. As soon as such document has been verified, the board of directors will inform the purchaser and the seller that the transfer can be done.

In the event of a transfer of Class «N» shares has been done to a third party without having been provided with an official document stating that the purchaser is a notary, the transfer remains subject to the precedent condition of receiving such document.

9.2 Class «IT» shares is subject to the following limitations.

Class «IT» shares are non freely transferable shares. No rights of any kind may be transferred or agreed on such shares, without prior authorization of the majority of Class «N» shareholders of at least 51% of the voting rights.

Prior to the transfer, any shareholder of Class «IT» shares wanting to transfer his/her shares to a third party shall send to the board of directors an e-mail, a fax or a letter stating the number of shares that are going to be transferred, the price for such transfer and the name of the potential purchaser.

Within 5 business days, the board of directors shall inform in writing (e.g. via e-mail, fax, letter) all the shareholders of the contemplated transfer and ask them to reply whether they accept the transfer of the shares to the potential purchaser within 5 business days following the receipt of the information sent by the board of directors.

Once the board has received all the replies from the shareholders of class «N» or when the five-day period has expired, the board will inform the potential seller if he/she can proceed with the transfer.

In case the Class «N» shareholders have refused the prospective transfer, the company will re-purchase the Class «IT» shares within 1 month starting the day the five-day period expired, provided that articles 49-2 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

In the event that, pursuant to article 49-2 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the company cannot re-purchase the Class «IT» shares, at least one Class «N» shareholders shall acquire the Class «IT» shares within 1 month starting the day the five-day period expired. Should several Class «N» shareholders want to acquire the shares, the shares will be proportionally attributed.

9.3 Class «M» shares are subject to the following limitations.

Class «M» shares are non freely transferable shares. No rights of any kind may be transferred or agreed on such shares, without prior authorization of the majority of Class «N» shareholders of at least 51 % of the voting rights.

Prior to the transfer, any shareholder of Class «M» shares wanting to transfer his/her shares to a third party shall send to the board of directors an e-mail, a fax or a letter stating the number of shares that are going to be transferred, the price for such transfer and the name of the potential purchaser.

Within 5 business days, the board of directors shall inform in writing (e.g. via e-mail, fax, letter) all the shareholders of the contemplated transfer and ask them to reply whether they accept the transfer of the shares to the potential purchaser within 5 business days following the receipt of the information sent by the board of directors.

Once the board has received all the replies from the shareholders of class «N» or when the five-day period has expired, the board will inform the potential seller if he/she can proceed with the transfer.

In case the Class «N» shareholders have refused the prospective transfer, the company will re-purchase the Class «M» shares within 1 month starting the day the five-day period expired, provided that articles 49-2 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

In the event that, pursuant to article 49-2 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the company cannot re-purchase the Class «M» shares, at least one Class «N» shareholders shall acquire the Class «M» shares within 1 month starting the day the five-day period expired. Should several Class «N» shareholders want to acquire the shares, the shares will be proportionally attributed.

9.4 Each and every transfer of shares is submitted to the following pre-emption right.

When a Class «N» shareholder wants to sell one or more of his shares, all and only other Class «N» shareholders shall have a preemption right on the Shares Being Transferred.

Class «IT» shares are firstly subject to a proportional pre-emption right of other Class «IT» shareholders. Secondly, if the shares are not entirely pre-empted by Class «IT» shareholders, any shareholders have a preemption right on the Shares Being Transferred.

In order to allow the execution of the pre-emption rights of the shareholders following rules apply.

9.4.1 In the event that any one or more of the shareholders intends to transfer his/her shares to third parties («Prospective Purchaser») the shareholders shall have the obligation, in compliance with the preemption procedure contemplated by this article, of pre-emptively offering the Shares Being Transferred firstly to all of the shareholders of the same class other than the Prospective Purchaser (collectively, «Non Transferring Parties») and secondly for the Class «IT» and «M» shares to shareholders of any other class (collectively, «Non Transferring Parties»).

9.4.2 The Non Transferring Parties can exercise their pre-emption right in accordance with the following terms:

(a) the potential seller shall notify in writing via e-mail with acknowledgment of receipt, or facsimile and by means of a return receipt registered letter the Non Transferring Parties and the chairman of the board of directors the terms and conditions of the transfer of the shares («Notice of Transfer»), including, but not limited to, (i) the name of the prospective purchaser, (ii) the number of the Shares that are involved in the transfer («Shares Being Transferred»), and (iii) the amount of the consideration to be paid for the Shares Being Transferred;

(b) in the event that any of the Non Transferring Parties intends to exercise the pre-emption right, it shall send a written notice via e-mail with acknowledgment of receipt, via facsimile or by means of a return receipt registered letter to the potential seller and to the chairman of the board of directors («Notice of Exercise») at any time within ten (10) Business Days from receipt of the Notice of Transfer («Transfer Period»). The Notice of Exercise shall clearly indicate the intention of each of the Non Transferring Parties to irrevocably exercise the Pre-emption Right on the Shares Being Transferred and the number of shares being preempted;

(c) in the event that upon termination of the Transfer Period only one of the Non Transferring Parties has exercised the Pre-emption Right («Sole Pre-emption Shareholder»), the chairman of the board of directors shall, within five (5) Business Days subsequent to the expiry of the Transfer Period, inform the Sole Pre-emption Shareholder of such circumstance and of the fact that the latter shall have the right and the obligation to acquire - within fifteen (15) Business Days - the number of Shares preempted; the Class «N» Shares not being preempted can then be sold in accordance with

article 9.1; the Class «IT» or «M» Shares non being preempted shall then be offered to the shareholders of the other class who will be able to exercise their pre-emption right according to the article 9.4. After this second call for pre-emption, the shares not being preempted can then be sold provided that the Prospective purchaser is approved by shareholders of Class «N» according to article 9.2 and article 9.3.

(d) in the event that upon termination of the Transfer Period more than one of the Non Transferring Parties has exercised the Pre-emption Right («Pre-emption Shareholders»), the chairman of the board of directors shall, within five (5) business days subsequent to the expiry of the Transfer Period, inform the Pre-emption Shareholders of such circumstance and of the fact that each of them shall have the obligation to acquire - within fifteen (15) business days - a number of Shares Being Transferred, calculated in accordance with the following formula:

$$X = (NFS/TNFS) * NFSITN$$

Where:

X = Number of Shares being Transferred that each Pre-emption Shareholder shall acquire

NFS = Number of Shares owned by each Pre-emption Shareholder at the date of receipt of the Notice of Exercise

TNFS = Total number of Shares owned by all Pre-emption Shareholders at the time of the exercise of the Pre-emption Right

NFSITN = Number of Shares Being Transferred

9.5 No security interest (e.g. pledge or fiduciary agreement etc.) can be done on the shares of the company, regardless the class of shares.

9.6 Any transfer of Class «N» Shares to a person or entity that is not a notary and, more generally, all transfers made in breach of the rules set in the article 9 have no effect and are void.

Art. 10. In case of decease of a Class «N» shareholder, if no other Class «N» shareholder informs in writing (e.g. via e-mail, via facsimile, via letter) the chairman of the board of directors of his/her intention to purchase the shares within 10 business days, the company will repurchase the shares at the amount set according to the evaluation rules set forth in article 12 and provided that article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies has been complied with.

Until the transfer of ownership of these shares, the heirs are entitled to vote at any shareholders general meeting.

The same rule applies to directors that are Class «M» shareholders when they cease to act as directors.

In the event that, pursuant to article 49-2 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the Company cannot re-purchase the Class «M» or «N» shares, at least one Class «N» shareholders shall acquire the Class «M» shares within 1 month starting the day the ten-day period expired. Should several Class «N» shareholders want to acquire the shares, the shares will be proportionally attributed.

Art. 11. Shareholders or directors may be excluded from the company only if

- a) convicted and punished for crimes against the public faith, forgery, false declarations and other crimes Or
- b) forcefully excluded from their notarial office for any offence against the law.

The day of exclusion is the day when the board of directors of the company resolves at 51% the exclusion as a shareholder and/or as a director.

Art. 12. When a shareholder is excluded from the Company, when he/she deceases or when he/she ceases his/her function as directors and if his/her shares are not purchased by another shareholders of the same class, the company shall pay to the excluded or ceased shareholder, or to the heirs or testamentary beneficiaries of the deceased shareholder, the fair value of the shares, determined according to the balance-sheet net asset value of the company determine on the date of the decease, cease or exclusion.

If shares of the company are traded since more than six months on the stock market, the fair value is equal to the average quotation of the share in the last six months preceeding the day of exclusion, the cease or the decease of the shareholder.

In case of exclusion, shareholder has no entitlement to transfer his/her shares to any owner of Class «P» share.

Art. 13. The limitations in the transfer of the shares are represented on the shares with the following texts:

13.1 For Class «N» shares: «Shares to be owned only by a notary according to article 8 and submitted to restriction to their transfer, according to article 9 and 10 of the Articles of Association of the company».

13.2 For Class «M» and «IT» shares: «non freely transferable shares».

C. Sole director or board of directors

Art. 14. The Company will be administered by at least 1 or 3 directors who need not be shareholders.

The director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting following the rules set in Article 22 of these Articles of Association.

The director or the directors will be elected, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The director or the directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

Art. 15. In case of several directors, the board shall be composed by three fifth of members jointly representing Class «N» and Class «M» shareholders, and two fifth representing Class «IT» shares.

Class «N» and Class «M» shareholders jointly designate at a majority of 51% in a joint Class «N» and Class «M» shareholder meeting a list of candidates with as many candidates as there are seats on the board of directors. The same is done by Class «IT» shareholders in a Class «IT» shareholder meeting.

The general shareholder meeting (as defined in the last section of Article 22 of these Articles of Association) votes on each candidate. The candidates with the most votes of each list are elected, in such a way, that the list jointly presented by Classes «N» and Class «M» gets 3 fifth of the seats of the board and the list presented by Class «IT» gets 2 fifth of the seats of the board.

If one member decease or resigns from its mandate, the remaining board members will appoint a new member among the first non elected candidate of the list of Class «N» and Class «M» shareholders or of the list Class «IT» shareholders, as the case may be. Such appointment will be ratified by the next shareholders general meeting.

If two fifths (2/5) or more members of the board which have been appointed by the general shareholder meeting resign or are revoked, the remaining board members shall convene as soon as possible a general shareholder meeting in order to elect an entirely new board of directors.

In the meantime the remaining board members act with reasonable and due care and avoid any unnecessary extraordinary or strategic decision/action.

Art. 16. The board of directors will choose from among its notary members a chairman by simple majority. It may also choose by simple majority a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The director in charge of the daily management shall be chosen among the non notaries members of the board.

The board of directors will meet upon call by the chairman or the director in charge of the daily management. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by email with acknowledgement of receipt, telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 18. The sole director, or as the case may be, the board of directors, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 19. The sole director, or as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

Art. 20. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors (of which at least one shall be a notary) or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 21. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

D. Decisions of the sole shareholder and meeting of shareholders

Art. 22. The sole shareholder assumes all powers conferred by the law of 10 August 1915 on Commercial companies, as amended, and these Articles of Association to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders holding voting rights on the issues reported in the agenda of the meeting represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

The only shares with a general voting right on all issues, are shares of Class «N».

Without prejudice of article 68 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies and according to article 46 of this law, the shares of Class «M», «IT» and «P» shall retain the voting right on the following issues:

- a) the issue of new shares carrying preferential rights;
- b) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- c) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- d) the reduction of the capital of the company;
- e) any change to its corporate object;
- f) the issue of convertible bonds;
- g) the dissolution of the company before its term;
- h) the conversion of the company into a company of another legal form.

Moreover, such shares shall retain their voting rights on the following issues:

- a) approval of a yearly or extraordinary balance sheet
- b) appointment of the director representing his/her class of shares.

Art. 23. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of June at 2.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. The board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 25. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

Anyway for following resolutions a majority of 90% of the voting rights representing 90% of the share capital is required:

- any substantial change to the object of the company
- the extension of the general voting right to Class «M», or «IT» or «P» shares.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors, or the director in charge of the daily management or any person entrusted by the board of director.

Any shareholder that disagrees with any resolution, for which these articles of association require the vote of a majority of 90% of the voting rights, is obliged to recede from the company. In this case he is entitled to the liquidation of his shares according to the rules set in articles 10 and 12 of these Articles of Association.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 26. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 27. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

F. Dissolution - liquidation

Art. 28. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 29. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Jean-Pierre Leburton, as manager.

The sole shareholder resolves to set at 1 the number of directors and further resolves to appoint as sole director of the Company, Mr Jean-Pierre Leburton, born in Brussels, Belgium on 1 February 1932 and residing at L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of HRT REVISION, S.à r.l., with registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, as statutory auditor of the Company and to grant full discharge to the auditor for the execution of its mandate up-to-date.

The sole shareholder resolves to appoint ALTER DOM-COM S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, B. 133.127, as statutory auditor for the «Société anonyme unipersonnelle»

Eighth resolution

The sole shareholder resolves that the mandate of the sole director and the one of the auditor will expire immediately after the Annual General Meeting which will be held in 2010

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 6:30 pm.

Valuation

For registration purposes, the fees and costs related to the present deed are estimated to trois mille cinq cents Euro (EUR 3,500.-).

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société à responsabilité limitée eWitness Sàrl, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaires de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306 du 1^{er} décembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 9 février 2006, et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 977 du 18 mai 2006.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de M^e Dorothee Ciolino, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Raymond Thill, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Mme Corinne Petit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare:

I.- Qu'il appert de la liste de présence, établie et approuvée par les membres du Bureau, que les 500 (cinq cents) parts du capital de la Société sont dûment représentées, et que l'intégrité du capital, soit 100 % (cent pourcent) de 12.500,- (douze mille cinq cents) EUR à raison de 25,- (vingt-cinq) EUR par part sociale, est représentée à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et est en mesure de décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, lequel est reproduit ci-après.

La liste de présence, après avoir été signée par l'Actionnaire représenté à l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise, avec lui et avec le procès verbal des résolutions de l'Actionnaire unique, aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est comme suit:

1. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 et affectation des résultats;
2. Décharge au Gérant et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006;
3. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
4. Augmentation du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) à EUR 100.000,- (cent mille), divisé en un million de parts sociales sans valeur nominale, avec souscription par conversion partielle d'un montant de EUR 87.500,- (quatre vingt-sept mille cinq cents) à recevoir, et paiement d'une prime d'émission de EUR 523.500,- (cinq cent vingt trois mille cinq cents) par Dottore Riccardo Genghini en sa qualité d'Associé unique de la Société, de sorte que le capital émis et libéré est de EUR 100.000,- (cent mille), divisé en un million de parts sociales sans valeur nominale;
5. Transformation de la Société en une société anonyme unipersonnelle et refonte correspondante des Statuts de la Société;
6. Démission du gérant et désignation de l'Administrateur unique;
7. Démission du commissaire aux comptes, décharge pour l'exécution de sa mission jusqu'à ce jour, et nomination du commissaire aux comptes sur la société anonyme unipersonnelle;
8. Durée des mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes;
9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après revue et analyse des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2006, comprenant les rapports du gérant et du commissaire aux comptes, l'Actionnaire unique décide d'approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, dont le résultat est un bénéfice de EUR 265,63 (deux cent soixante-cinq Euros et soixante-trois Cents). L'actionnaire décide d'affecter ce résultat au compte de résultats reportés, de sorte que les résultats reportés au 1^{er} janvier 2007 s'élèvent à EUR 37.801,62 (trente-sept mille huit cent un Euros et soixante-deux Cents).

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide d'accorder décharge pleine et entière au gérant et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales. En conséquence, le capital souscrit est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) à EUR 100.000,- (cent mille) par l'émission de 999.500 (neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et une prime d'actions de EUR 523.500,- (cinq cent vingt trois mille cinq cents), réalisée par l'apport partiel d'une créance certaine, liquide et exigible que Dr Riccardo Genghini a sur la Société

Souscription et libération

Dottore Riccardo Genghini déclare souscrire à EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents) représentant 999.500 (neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de EUR 523.500,- (cinq cent vingt trois mille cinq cents), moyennant l'apport partiel d'une créance certaine, liquide et exigible que Dr Riccardo Genghini a sur la Société.

La preuve de la valeur du montant à recevoir par la Société a été donnée au notaire soussigné dans un rapport établi par le gérant de la Société en date du 29 novembre 2007 conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, lequel rapport signé ne varietur par les personnes présentes et le notaire soussigné, restera annexé au présent procès verbal pour être enregistré avec lui.

La conclusion du dit rapport est:

«The manager approves, after review of the interim balance of the Company to 27 November 2007 the contribution of part of the receivable of Dr Genghini into capital and share premium for respectively:

a) the sum of EUR 87,500.- (part of the aforementioned loan) into share capital by subscription of 999,500 new units without par value and

b) the sum of EUR 523,500.- (further part of the aforementioned loan) into share premium, representing a total conversion of EUR 611,000.-.

As a consequence thereof and further to the cancellation of the par value of the units, the share capital of the Company will be brought from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 100,000.- divided into 1,000,000 units without par value, by the partial conversion of Dr Genghini' s receivable over the Company for the sum of EUR 87,500.-, representing the issuance of 999,500 new units without par value and the payment of a share premium by a subsequent partial conversion of Dr. Genghini' s receivable for EUR 523,500.-.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire unique décide de transformer la Société en une société anonyme unipersonnelle.

La preuve de la valeur du montant à recevoir par la Société a été donnée au notaire soussigné dans un rapport établi par ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en date du 29 novembre 2007 conformément à l'article 3 paragraphe 4 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, lequel rapport signé ne varietur par les personnes présentes et le notaire soussigné, restera annexé au présent procès verbal pour être enregistré avec lui.

Selon le rapport émis par ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en date du 29 novembre 2007, lequel rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«En conclusion, compte tenu de la réalisation de l'augmentation en capital par apport partiel d'une créance d'Euro 87.500,- et la création d'une prime d'émission d'Euro 523.500,- préalablement à la transformation de forme juridique, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué.

L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée, après prise en compte de l'augmentation de capital et la création de la prime d'émission, n'est pas inférieure au capital social d'Euro 31.000,-.»

L'actionnaire unique décide d'adopter les Statuts comme suit:

«A. Objet - durée - dénomination - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme unipersonnelle (ci-après dénommée la «Société»), par le propriétaire des actions créées ci-après et par toutes les autres personnes qui peuvent devenir actionnaires à l'avenir. La Société sera régie par la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour seul et unique objet la prestation de services informatiques et l'offre de technologies informatiques; elle agit en tant que Tiers de confiance dans les domaines de la transmission et de l'archivage de données et documents numériques.

Plus précisément, l'activité unique spécifique de la Société est de recevoir, enregistrer, signer, mémoriser, transférer et certifier des données et des documents en privilégiant les formats sécurisés (ou dans le cas de formats non sécurisés, en recourant à des méthodes fiables) afin d'en garantir la conservation et d'en permettre l'utilisation sur le long terme (archivage à long terme).

L'objet social de la Société exclut explicitement toute prestation de services concernant la modification, la consultation et la gestion destinés à modifier le contenu sémantique des données.

De plus, les services de gestion et de restauration des données ne peuvent constituer directement l'activité principale de la Société en raison de leur incompatibilité avec la nécessité de garantir la sécurité et la fiabilité des données. Ces activités peuvent être exercées par toute filiale dans laquelle la Société détient une participation minoritaire.

En outre, la Société peut détenir des participations de quelle forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que dans tout autre type d'investissement; elle peut acquérir par achat, souscription ou autre, et céder par vente, échange ou autre, des titres de toute nature; enfin, elle peut administrer, contrôler et développer son portefeuille.

La Société peut également émettre des garanties, accorder des prêts ou apporter son aide sous une autre forme pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe que la Société.

La Société peut également agir en tant que partenaire général ou commandité ou associé avec responsabilité limitée ou non limitée, pour toutes les dettes et obligations de structures dont elle est membre ou de structures sociales semblables.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes opérations susceptibles d'être utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet, ou qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de eWitness S.A.

Art. 5. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale de ses Actionnaires. Si le siège social doit être transféré dans un autre lieu du même quartier, le transfert peut s'effectuer par une simple décision du Conseil d'administration. La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital - parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille), divisé en 1.000.000 (un million) de parts sociales de catégorie «N» sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les actions seront nominatives.

La Société peut émettre cinq catégories d'Actions:

- e) Actions de catégorie «N», actions ordinaires avec droits de vote;
- f) Actions de catégorie «IT», dont les droits de vote sont limités aux dispositions définies à l'article 22 des présents Statuts;
- g) Actions de catégorie «M», dont les droits de vote sont limités aux dispositions définies à l'article 22 des présents Statuts;
- h) Actions de catégorie «P», dont les droits de vote sont

limités aux dispositions définies à l'article 22 des présents Statuts, et émises dans le cas d'une IPO (Introduction en Bourse) conformément aux dispositions déterminées par l'Assemblée Générale statuant sur l'IPO.

Les Actions de catégories «IT» et «M» sont régies par les dispositions prévues aux articles 44, 45, 46 et 68 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

Le registre d'actionnaires, qui peut être examiné par tout actionnaire, sera conservé au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et précisera le nombre d'actions détenues, les paiements effectués sur les actions ainsi que les cessions d'actions et dates correspondantes.

Chaque actionnaire avisera la Société par lettre recommandée de son adresse et, le cas échéant, de son changement. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives sera établie en fonction des mentions portées au registre d'actionnaires.

Les cessions d'actions seront effectuées par une déclaration de cession renseignée au registre d'actionnaires, datée et signée par le cédant et l'acquéreur, ou par leur(s) représentant(s) respectif(s). Les cessions d'actions peuvent également être effectuées selon les dispositions relatives à la cession de créances définies à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et porter au registre d'actionnaires toute cession renseignée dans toute correspondance ou autre document montrant le consentement du cédant et de l'acquéreur.

Les actions de la Société peuvent être émises, à la discrétion du propriétaire, sous forme de certificats représentant des actions uniques ou deux ou plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions par le biais de ses réserves libres et sous réserve des dispositions prévues par la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

Art. 8.

8.1 Les Actions de catégorie «N» seront détenues par toute personne physique habilitée à exercer la profession de notaire d'après la législation de son pays, et donc par toute personne dont la signature peut être certifiée comme signature notariée selon la Convention de La Haye sur l'Apostille du 5 octobre 1961, ou selon d'autres conventions portant sur la légalisation des signatures. Les notaires à la retraite peuvent demeurer actionnaires pour autant que leur départ soit spontané ou dû à des limites d'âge.

8.2 Les Actions de catégorie «IT» ne seront détenues que par des Partenaires Stratégiques et/ou Technologiques, définis comme entité juridique, ayant la capacité de participer à l'exploitation des services eWitness® et satisfaisant aux critères suivants:

a) être partenaire ou membre d'une entité juridique sérieuse et de confiance, jouissant d'une bonne réputation et dont l'objet social/modèle économique n'est pas en conflit avec l'objet social d'eWitness SA;

b) posséder le savoir-faire technologique adéquat ainsi qu'une présence suffisante sur le marché, de manière à pouvoir soutenir la diffusion des services eWitness®: sociétés produisant et/ou élaborant des technologies et systèmes de sécurité;

Les Actionnaires de catégorie «N» devront décider si un acquéreur ou souscripteur potentiel d'Actions «IT» satisfait à ces critères. Une telle décision devra être prise en premier et second appel, à une majorité représentant 51 % des droits de vote.

8.3 Les Actions de catégorie «M» ne seront détenues que par des directeurs, définis comme personnes physiques ayant été nommés pour être membres du conseil d'administration de la Société. Dès que le propriétaire d'Actions de catégorie «M» cesse d'exercer en tant que membre du conseil d'administration, il/elle sera tenu de céder ses actions conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Art. 9. La cession des actions est soumise aux dispositions suivantes

9.1 La cession d'Actions de catégorie «N» est soumise aux dispositions suivantes, définies aux alinéas 9.1, 9.4, 9.5 et 9.6.

Les Actions de catégorie «N» ne peuvent être cédées qu'à des personnes physiques exerçant en tant que notaires enregistrés auprès de leur Chambre des notaires (ou une autre autorité d'enregistrement similaire) et en plein exercice de leur profession.

Préalablement au transfert de propriété d'Actions de catégorie «N», tout acquéreur ou souscripteur potentiel de ces actions devra fournir au conseil d'administration un document officiel attestant qu'il/elle est notaire. Dès que ledit document aura été vérifié, le conseil d'administration informera l'acquéreur et le cédant que la cession peut être faite.

Dans le cas où une cession d'Actions de catégorie «N» a été faite au profit d'un tiers sans qu'aucun document attestant de sa profession de notaire n'ait été fourni, la cession reste soumise à la condition suspensive de recevoir ledit document.

9.2 Les Actions de catégorie «IT» sont soumises aux restrictions suivantes:

Les Actions de catégorie «IT» ne sont pas librement cessibles. Aucun droit, quelle qu'en soit la nature, ne peut être cédé ou accordé sur ces actions sans autorisation préalable par les actionnaires de catégorie «N» accordée à une majorité de 51 % des droits de vote.

Préalablement à la cession, tout actionnaire de catégorie «IT» souhaitant céder ses actions à un tiers aura l'obligation d'envoyer au conseil d'administration un message électronique, une télécopie ou une lettre indiquant le nombre d'actions à céder, le prix de la cession et le nom de l'acquéreur potentiel.

Le conseil d'administration informera par écrit (par courrier électronique, télécopie ou lettre) dans un délai de 5 (cinq) jours, tous les actionnaires à propos de la cession envisagée en leur demandant de faire savoir s'ils acceptent la cession des actions à l'acquéreur potentiel, et ce dans un délai de 5 (cinq) jours suivant la réception de la notification envoyée par le conseil d'administration.

Une fois que le conseil d'administration aura reçu toutes les réponses des actionnaires de catégorie «N», ou lorsque le délai de 5 (cinq) jours aura expiré, il informera le cédant potentiel s'il/elle peut procéder à la cession.

Dans le cas où les Actionnaires de catégorie «N» refusent la cession envisagée, la Société procédera, sous réserve des dispositions stipulées à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, au rachat des actions de catégorie «IT» dans un délai d'un mois à compter du jour où la période de cinq jours a expiré,.

Dans le cas où, conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, la Société n'est pas autorisée à racheter les Actions de catégorie «IT», un actionnaire de catégorie «N» au moins devra acquérir les Actions de catégorie «IT» dans un délai d'un mois à compter du jour où la période de cinq jours a expiré. Si plusieurs Actionnaires de catégorie «N» souhaitent acheter les actions, celles-ci seront distribuées proportionnellement.

9.3 Les Actions de catégorie «M» sont soumises aux restrictions suivantes:

Les Actions de catégorie «M» ne sont pas librement cessibles. Aucun droit, quelle qu'en soit la nature, ne peut être cédé ou accordé sur ces actions sans autorisation préalable par les actionnaires de catégorie «N» accordée à une majorité de 51 % des droits de vote.

Préalablement à la cession, tout actionnaire de catégorie «M» souhaitant céder ses actions à un tiers aura l'obligation d'envoyer au conseil d'administration un message électronique, une télécopie ou une lettre indiquant le nombre d'actions à céder, le prix de la cession et le nom de l'acquéreur potentiel.

Le conseil d'administration informera par écrit (par courrier électronique, télécopie ou lettre) dans un délai de 5 (cinq) jours, tous les actionnaires à propos de la cession envisagée en leur demandant de faire savoir s'ils acceptent la cession des actions à l'acquéreur potentiel, et ce dans un délai de 5 (cinq) jours suivant la réception de la notification envoyée par le conseil d'administration.

Une fois que le conseil d'administration aura reçu toutes les réponses des Actionnaires de catégorie «N», ou lorsque le délai de 5 (cinq) jours aura expiré, il informera le cédant potentiel s'il/elle peut procéder à la cession.

Dans le cas où les actionnaires de catégorie «N» refusent la cession envisagée, la Société procédera, sous réserve des dispositions stipulées à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, au rachat des Actions de catégorie «M» dans un délai de un mois à compter du jour où la période de cinq jours a expiré.

Dans le cas où, conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, la Société n'est pas autorisée à racheter les Actions de catégorie «M», un actionnaire de catégorie «N» au moins devra acquérir les Actions de catégorie «M» dans un délai d'un mois à compter du jour où la période de cinq jours a expiré. Si plusieurs actionnaires de catégorie «N» souhaitent acheter les Actions, celles-ci seront distribuées proportionnellement.

9.4 Chaque cession d'actions est soumise au droit de préemption suivant:

Lorsqu'un actionnaire de catégorie «N» souhaite céder une de ses actions ou plus, tous les autres actionnaires relevant de la catégorie «N» et de cette catégorie uniquement, ont un droit de préemption sur les actions concernées par la cession.

Les Actions de catégorie «IT» sont soumises en priorité à un droit de préemption proportionnel des autres Actionnaires de catégorie «IT». Dans un second temps, si les actions ne sont pas entièrement acquises par les actionnaires de catégorie «IT» suite à l'exercice de leur droit de préemption, tout actionnaire est en mesure d'exercer son droit de préemption sur les actions concernées par la cession.

Afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur Droit de préemption, les règles suivantes s'appliquent:

9.4.1 Dans le cas où un ou plusieurs actionnaire(s) a l'intention de céder ses Actions à des tiers (Acquéreurs Potentiels), l'actionnaire a l'obligation, conformément à la procédure de préemption visée au présent article, d'offrir lesdites actions en premier lieu à tous les actionnaires de la même classe autres que l'acquéreur potentiel (ci-après, collectivement, les «Parties non cédantes»), et en second lieu, concernant les Actions de catégorie «IT» et «M», à tous les actionnaires quelle que soit leur classe (ci-après, collectivement, les «Parties non Cédantes»).

9.4.2 Les Parties non Cédantes pourront exercer leur droit de préemption conformément aux dispositions suivantes:

(a) Le cédant potentiel communiquera les termes et conditions de la cession des actions (ci-après la «Notification de Cession») aux Parties non Cédantes et au président du conseil d'administration, par écrit au moyen d'un courrier électronique avec accusé de réception, d'une télécopie ou d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Ladite notification mentionnera notamment: (i) le nom de l'acquéreur potentiel, (ii) le nombre d'actions concernées par la Cession (ci-après les «Actions Cédées»), et (iii) le montant du prix à payer pour les Actions Cédées;

(b) Si l'une des Parties non Cédantes décide d'exercer son droit de préemption, elle enverra une notification écrite au cédant potentiel et au président du conseil d'administration (ci-après la «Notification d'Exercice»), par courrier électronique avec accusé de réception, par télécopie ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 (dix) jours ouvrables à compter de la réception de la Notification de Cession (ci-après la «Période de Cession»). La Notification d'Exercice indiquera clairement l'intention de chacune des Parties non Cédantes d'exercer irrévocablement son droit de préemption sur les Actions Cédées, ainsi que le nombre d'actions préemptées;

(c) Au terme de la Période de Cession, si une seule des Parties non Cédantes exerce son droit de préemption (ci-après «l'Actionnaire Préemptif Unique»), le président du conseil d'administration en informera ledit Actionnaire Préemptif Unique dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de l'expiration de la Période de Cession et lui indiquera qu'il a le droit et l'obligation d'acquérir le nombre d'Actions préemptées dans les 15 (quinze) jours ouvrables; les Actions de catégorie «N» non concernées par la préemption pourront ensuite être offertes conformément à l'article 9.1; les Actions de catégories «IT» ou «M» non concernées par la préemption devront ensuite être offertes aux Actionnaires des autres catégories qui pourront exercer leur droit de préemption conformément à l'article 9.4. Après ce second appel à préemption, les Actions non concernées par la préemption pourront être vendues sous réserve que l'Acquéreur potentiel soit approuvé par les Actionnaires de catégorie «N», conformément aux articles 9.2 et 9.3.

(d) Au terme de la Période de Cession, si plusieurs Parties non Cédantes exercent leur droit de préemption (ci-après les «Actionnaires Préemptifs»), le président du conseil d'administration en informera lesdits Actionnaires Préemptifs dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de l'expiration de la Période de Cession et leur indiquera qu'elles ont le droit et l'obligation d'acquérir chacune d'elles un certain nombre d'Actions Cédées dans les 15 (quinze) jours ouvrables, calculé selon la formule suivante:

$$X = (NFS/TNFS) * NFSITN$$

Où:

X = Nombre d'Actions cédées que chaque Actionnaire Préemptif devra acquérir

NFS = Nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire Préemptif à la date de réception de la Notification d'exercice

TNFS = Nombre total d'Actions détenues par les Actionnaires Préemptifs au moment de l'exercice du droit de préemption

NFSITN = Nombre d'Actions Cédées

9.5 Quelle que soit la catégorie d'actions, aucune sûreté, aucune garantie d'aucune sorte (i.e. gage ou convention fiduciaire, etc.) ne pourra être réalisée sur les actions de la Société.

9.6 Toute cession d'actions de catégorie «N» à une personne ou entité qui n'est pas notaire et, de manière générale, toutes les cessions effectuées en violation des règles prévues à l'article 9 n'ont aucun effet et sont nulles.

Art. 10. Si un actionnaire de catégorie «N» décède, et qu'aucun autre actionnaire de catégorie «N» n'informe par écrit (par courrier électronique, télécopie ou lettre) le président du conseil d'administration de son intention d'acquérir les actions dans un délai de 10 (dix) jours ouvrables, la Société procédera au rachat des actions à concurrence du montant déterminé selon les règles définies à l'article 12, et sous réserve du respect de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

Tant que le transfert de propriété de ces actions n'a pas été effectué, les héritiers ont droit à voter à toute assemblée générale.

Les mêmes règles s'appliquent aux administrateurs qui sont actionnaires de catégorie «M» lorsqu'ils cessent d'exercer en tant qu'administrateurs.

Dans le cas où, conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, la Société n'est pas autorisée à racheter les Actions de catégorie «M» ou «N», un actionnaire de catégorie «N» au moins devra acquérir les Actions de catégorie «M» dans un délai de un mois à compter du jour où la période de dix jours a expiré. Si plusieurs actionnaires de catégorie «N» souhaitent acheter les actions, celles-ci seront distribuées proportionnellement.

Art. 11. Les actionnaires ou administrateurs peuvent être exclus de la Société dans les cas suivants uniquement:

a) condamnation, déclaration de culpabilité et condamnation pour crimes d'abus de confiance, contrefaçon, fausses déclarations et autres crimes Ou

b) exclusion forcée de leur cabinet pour toute violation de la loi.

L'exclusion entre en vigueur lorsque le Conseil d'administration, réuni en une majorité de 51 % décide l'exclusion de ladite personne en tant qu'actionnaire et/ou administrateur.

Art. 12. Lorsqu'un actionnaire est exclu de la Société, lorsqu'il décède ou lorsqu'il cesse d'exercer en tant qu'administrateur et si ses actions ne sont pas rachetées par un ou des autres actionnaires de la même catégorie, la Société paiera une valeur équitable des actions à l'actionnaire exclu ou ayant cessé ses fonctions, ou aux héritiers ou bénéficiaires testamentaires de l'actionnaire décédé; le montant à payer sera déterminé d'après la valeur de l'actif net définie au bilan de la Société tel que calculé à la date du décès, de la cessation de fonctions ou de l'exclusion.

Si les actions de la Société sont cotées en bourse depuis plus de 6 (six) mois, la valeur équitable sera égale à la cotation moyenne de l'action au cours des six derniers mois précédant le jour de l'exclusion, de la cessation d'activité ou du décès de l'actionnaire.

Dans le cas d'une exclusion, l'actionnaire n'a le droit de céder ses actions à aucun actionnaire de catégorie «P».

Art. 13. Les limitations à la cession d'actions sont représentées sur les actions par les textes suivants:

13.1 Pour les Actions de catégorie «N»: «Actions ne pouvant être détenues que par un notaire, conformément à l'article 8, et soumises à des restrictions quant à leur cession, conformément aux articles 9 et 10 des Statuts de la Société.»

13.2 Pour les Actions de catégories «M» et «IT»: Actions non librement cessibles.»

C. Administrateur unique et conseil d'administration

Art. 14. La Société sera administrée par au moins 1 ou 3 administrateurs, lesquels ne seront pas obligatoirement actionnaires.

L'Administrateur ou les Administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale, conformément aux dispositions prévues à l'article 22.

L'Administrateur ou les Administrateurs seront élus pour une période ne dépassant pas six ans, et conserveront leurs fonctions jusqu'à l'élection de leur(s) successeur(s). Le mandat du ou des Administrateur(s) peut être renouvelé, mais il peut aussi être révoqué à tout moment, qu'elle que soit la raison, par une décision de l'Actionnaire unique ou de l'Assemblée Générale.

Art. 15. Si plusieurs administrateurs siègent au conseil, ce dernier devra être composé comme suit: les trois cinquièmes de ses membres représenteront en commun les actionnaires de catégories «N» et «M», tandis que les deux cinquièmes restants représenteront les actionnaires de catégorie «IT».

Les actionnaires de catégories «N» et «M» réunis lors d'une assemblée conjointe des actionnaires de catégories «N» et «M» désigneront à la majorité de 51 % une liste de candidats comprenant autant de noms que de sièges à pourvoir au conseil d'administration. La procédure concernant la nomination des actionnaires représentant les actionnaires de catégorie «IT» est identique.

L'Assemblée Générale des actionnaires (telle que définie à la dernière section de l'article 22 des présents Statuts) vote pour chaque candidat. Les candidats recueillant le plus de votes dans chaque liste sont élus de manière à ce que la liste présentée par les actionnaires de catégories «N» et «M» obtienne les trois cinquièmes des sièges au conseil, et que la liste présentée par les actionnaires de catégorie «IT» obtienne les deux cinquièmes des sièges.

Si l'un des membres du conseil d'administration décède ou démissionne, les membres restants nommeront un nouvel Administrateur sachant que ce dernier sera le prochain candidat non élu figurant sur la liste de catégories «N» et «M» ou sur la liste de catégorie «IT», selon le cas. Cette nomination sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Si, parmi les membres du Conseil d'administration qui ont été élus par l'Assemblée Générale des actionnaires, les deux cinquièmes d'entre eux démissionnent ou sont révoqués, les membres restants devront convoquer une assemblée générale le plus tôt possible afin de faire élire un conseil d'administration entièrement nouveau. Durant cette période, les membres du conseil restants seront tenus d'agir en bon père de famille en évitant toute action/décision stratégique ou extraordinaire non pertinente.

Art. 16. Le conseil d'administration choisira, à la majorité simple et parmi ses membres notaires, un président. Il pourra également choisir un secrétaire, à majorité simple; cette personne, qui ne sera pas nécessairement administrateur, sera responsable de dresser les procès verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

L'administrateur en charge de la gestion journalière sera choisi parmi les membres du conseil qui ne sont pas notaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de l'administrateur chargé de la gestion journalière. Le conseil d'administration doit se réunir si au moins deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil nommera à la majorité des membres présents à la réunion en question un autre administrateur, lequel assumera temporairement les fonctions du président.

Pour toute réunion du conseil d'administration, un avis écrit devra être remis aux administrateurs au moins vingt quatre heures avant la date de la réunion prévue, à l'exception des situations d'urgence, où la nature et les motifs de l'urgence seront indiqués dans l'avis. Tout avis de ce type doit indiquer l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires à traiter.

L'obligation de l'avis peut être annulée sous réserve du consentement de chaque administrateur, le consentement devant être communiqué par écrit, par courrier électronique avec accusé de réception, par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex. Aucun avis séparé n'est exigé pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux indiqués dans un emploi du temps adopté préalablement par une décision du conseil d'administration.

Chaque réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil d'administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout administrateur peut intervenir lors d'une réunion du conseil par l'intermédiaire d'un autre administrateur auquel il aura donné procuration par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

Les délibérations ou les actions du conseil d'administration seront valides uniquement si tous les Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil.

Pour être valides, les décisions doivent être adoptées par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par voie de téléconférence ou par un autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre mutuellement. Le fait de participer à une réunion d'une de ces manières équivaut à y participer en personne.

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie circulaire par le conseil d'administration, celles-ci peuvent être adoptées par voie circulaire à l'écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication, et devront ensuite être confirmées par écrit. La présence de toutes les signatures fera office de procès verbal et sera la preuve que ladite résolution a été adoptée.

Art. 17. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par le président de ladite réunion. Toute procuration sera annexée audit procès verbal.

Les copies ou les extraits de ce procès verbal susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le président ou par deux des membres du conseil d'administration.

Art. 18. L'administrateur unique ou le cas échéant, le conseil d'administration, se voit conférer les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Art. 19. L'administrateur unique ou le cas échéant, le Conseil d'administration, peut déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, responsables, employé(e)s ou autres personnes qui peuvent être actionnaires sans y être obligées, déléguer des pouvoirs ou procurations spéciaux, ou confier des fonctions déterminées de façon temporaire ou permanente à des personnes ou agents qu'il aura choisi(e)s.

La délégation de la gestion journalière est soumise à l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale.

Art. 20. La Société sera engagée envers les tiers par la signature de l'administrateur unique, ou le cas échéant, par les signatures conjointes de deux des administrateurs (dont l'un sera obligatoirement notaire), par la signature unique de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été confiée pour autant que l'engagement demeure dans le cadre de la gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à laquelle le conseil d'administration a confié une telle prérogative, pour autant que l'engagement ne dépasse pas les limites fixées par le pouvoir donné.

Art. 21. La supervision des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs auditeur(s), lesquels ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

Les auditeurs seront élus par l'Actionnaire unique ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans; les auditeurs seront tenus d'assumer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Le mandat du ou des Auditeur(s) peut être renouvelé, mais il peut aussi être retiré à tout moment, qu'elle que soit la raison, par une décision de l'Actionnaire unique ou de l'Assemblée Générale.

D. Décisions de l'actionnaire unique et/ou de l'assemblée générale des actionnaires

Art. 22. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs qui sont conférés par la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales et par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires; ses décisions devront être enregistrées dans les procès-verbaux de la Société.

Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale régulièrement constituée et détenant des droits de vote pour les points portés à l'ordre du jour de ladite assemblée, représentera le corps entier des actionnaires et disposera ainsi des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Les seules Actions pourvues d'un droit de vote général sur tous les points sont les Actions de la catégorie «N».

Sous réserve de l'article 68 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, et conformément à l'article 46 de ladite loi, les Actions de catégorie «M», «IT» et «P» conservent le droit de vote pour les points suivants:

- i) l'émission de nouvelles actions pourvues de droits préférentiels;
- j) la détermination du dividende cumulatif préférentiel afférent aux actions sans droit de vote;
- k) la conversion d'actions préférentielles sans droit de vote en actions ordinaires;
- l) la réduction du capital de la Société;
- m) toute modification de son objet social;
- n) l'émission d'obligations convertibles;
- o) la dissolution de la Société avant son terme;
- p) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Ces actions conservent également leurs droits de vote pour les points suivants:

- c) approbation du bilan annuel ou extraordinaire
- d) désignation de l'administrateur représentant sa catégorie d'actions.

Art. 23. L'assemblée générale annuelle sera tenue à Luxembourg, au siège de la Société ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, à 14.00 heures, le premier jour du mois de juin de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 24. Le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, les actionnaires, à d'autres assemblées générales. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, l'assemblée devra être dûment convoquée si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société l'exigent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si, à l'entière discrétion du conseil d'administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 25. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, ou du ou des commissaire(s) aux comptes, effectuée dans les formes prévues par la loi. La convocation indiquera l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Un actionnaire peut intervenir à toute assemblée générale en donnant procuration par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex à une autre personne sans que celle-ci ne doive nécessairement être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être satisfaites pour prendre part à une assemblée générale.

Sous réserve des dispositions prévues par la loi, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions représenté.

Cependant, les résolutions suivantes requerront une majorité de 90 % des droits de vote:

- toute modification fondamentale de l'objet de la Société;
- l'extension du droit de vote général aux Actions de catégories à «M», «IT» ou «P».

Chaque action donne un droit de vote.

Les copies ou les extraits des procès verbaux des assemblées susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés soit par le président, soit par deux des membres du conseil d'administration, soit par l'administrateur chargé de la gestion journalière, soit par toute personne à laquelle le conseil d'administration en a conféré la prérogative.

Tout actionnaire étant en désaccord avec une résolution pour laquelle les présents statuts exigent une majorité de 90 % des droits de vote est dans l'obligation de quitter la Société. Dans ce cas, l'actionnaire a droit au remboursement de ses actions conformément aux dispositions prévues aux articles 10 et 12 des présents statuts.

E. Exercice financier - comptes annuels - distribution des bénéfices

Art. 26. L'exercice financier de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration dressera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi et des pratiques comptables en vigueur au Luxembourg.

Art. 27. Cinq pour cent des bénéfices annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par le droit luxembourgeois. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que, et aussi longtemps que ladite réserve représentera 10 % (dix pour cent) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la manière dont l'excédent des bénéfices nets annuels pourra être affecté. Elle pourra décider d'affecter la totalité ou une partie de l'excédent à une réserve ou une provision, de le reporter à l'exercice financier suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous forme de dividende.

Sous réserve des conditions fixées par la loi, le conseil d'administration pourra verser une avance sur les dividendes. Le conseil d'administration fixera le montant et la date du paiement desdites avances éventuelles.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions conformément aux dispositions légales.

F. Dissolution - liquidation

Art. 28. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale, votant selon les mêmes conditions de quorum et de majorité que dans le cas d'une modification des présents statuts, et sous réserve des dispositions légales.

Si la Société est dissoute, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 29. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.»

Sixième résolution

L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Leburton comme gérant.

L'Actionnaire unique décide de fixer le nombre d'Administrateurs à 1 (un), et décide de désigner Monsieur Jean-Pierre Leburton, né à Bruxelles, le 1^{er} février 1932, demeurant à L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg comme Administrateur Unique de la Société anonyme unipersonnelle.

Septième résolution

L'Actionnaire unique décide d'approuver la démission de HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, comme commissaire aux comptes et de donner décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exécution de sa mission jusqu'à ce jour.

L'Actionnaire unique décide de nommer ALTER DOM-COM S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, B 133.127, comme commissaire aux comptes de la Société anonyme unipersonnelle.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide que le mandat de l'administrateur unique et celui du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18.30 heures.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les frais et honoraires relatifs au présent acte sont estimés à trois mille cinq cents euros (3.500,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Ciolino, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39790. — Reçu 6.110 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033985/5770/976.

(080036040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Lux Invest International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.149.

Je soussignée Wurth Joëlle, gérante unique de la société COMPTA SERVICES & PARTNERS Sàrl RC B 104830, sise, L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, déclare donner ce jour la démission de COMPTA SERVICES & PARTNERS de son poste d'administrateur de la société LUX INVEST INTERNATIONAL SA, sise 27 Huewelerstrooss L 8521 Beckerich RC B 108.149 avec effet au

Beckerich, le 11 février 2008.

Certifié sincère et véritable

Signature

Référence de publication: 2008033816/822/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07339. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.917.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juin 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.) / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033817/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00611. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Asha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.042.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 avril 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.
(Anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.) / (Anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033822/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00579. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Alfa Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033834/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00431. - Reçu 2800 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pamir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.047.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.) / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033818/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00584. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Vasikka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.379.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mai 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.) / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033821/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00580. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Deuxcouleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 114.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033842/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00824. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Son Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.424.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 juin 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 février 2008.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.) /
VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (Anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008033820/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00582. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

TeleCenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.

R.C.S. Luxembourg B 51.609.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033837/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00835. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Starmont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.261.

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STARMONT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.261, constituée suivant acte reçu le 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1447 du 13 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 400 (quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Nominations statutaires;
- 2.- Modification des pouvoirs de signature engageant la société;
- 3.- Modification subséquente de l'article sept et du premier alinéa de l'article douze;
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories différentes d'administrateurs, respectivement de catégorie A et de catégorie B.

L'assemblée prend acte de la démission, avec effet à ce jour, de l'administrateur Frédéric Noel et le remercie pour l'activité déployée en faveur de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer administrateur de catégorie A:

a) Monsieur Attilio Giovanni Scotti, administrateur de sociétés, né à Balerna (Suisse) le 28 juin 1966, demeurant à Balerna (Suisse), Via Cereda 10/c; Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée décide de nommer administrateurs de catégorie B:

- a) Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;
- b) Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article sept et le premier alinéa de l'article douze des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, divisés en catégorie A et en catégorie B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.»

« **Art. 12. Premier alinéa.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Vittore, R. Meneguz, A.-M. Primiceri, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008. Relation: LAC/2008/5728. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008033938/211/75.

(080035636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033844/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00038. - Reçu 2200 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

IKE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.386.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 11 février 2008

1. Monsieur Paul Marx a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de un à trois.

3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *IKE INVESTMENTS S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033824/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08888. - Reçu 1400 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008033843/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07440. - Reçu 2200 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080034959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 décembre 2007

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 à 4.
2. Monsieur Richard Cornelis Spikerman, né à Monster (Pays-Bas), le 19 décembre 1940, demeurant à Den Haag 2517 EV (Pays-Bas), Groot Hertoginnelaan 172, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *JALINON INVESTMENTS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033825/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05956. - Reçu 1400 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

Extrait des décisions des associés uniques en date du 18 octobre 2007

La société anonyme DELOITTE S.A., du R.C.S. Luxembourg B 67.895, avec siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

CANYON CAPITAL FINANCE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033826/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08514. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Whiskey 1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.595.

In the year two thousand and eight, on the seventh of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 131.595, incorporated by deed of the undersigned notary dated July 27th 2007, published in the Mémorial C no. 2309 on page 110817 dated October 15, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12.500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the transfer of 6,358 shares of the Company to SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS III, LP and approval of the transfer of 6,142 shares of the Company to SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS IV, LP.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 6.358 shares with a par value of 1.- Euro each, of WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l., Luxembourg, afore named, by SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS I, LP, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW to SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS III, LP, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW at the afore mentioned nominal value and to approve the transfer of 6.142 shares with a par value of 1.- Euro each, of WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l., Luxembourg, afore named, by SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS I, LP, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW to SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS IV, LP, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

Such amendment in the company of WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den siebenten des Monates Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l., mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 131.595 gemäss notarieller Urkunde aufgenommen am 27. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2309 Seite 110817 vom 15. Oktober 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, mit Beruf wohnhaft,

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Flora Gibert, Jurist, mit Beruf wohnhaft, Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Der alleinige Gesellschafter, in dieser Versammlung vertreten, sowie die von ihm gehaltenen Anteile sind in der diesem Protokoll beigefügten Anwesenheitsliste zu entnehmen. Diese Anwesenheitsliste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden nachdem sie ne varietur von dem Bevollmächtigten der erschienenen Personen und dem unterzeichnendem Notar unterzeichnet wurden, dieser Akte beigefügt, um mit derselben zur eingetragen zu werden.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Gesellschafter die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten oder deren Beauftragter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgenden Punkt vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Bewilligung der Abtretung von 6.358 Aktien der Gesellschaft an SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS III, LP und der Abtretung von 6.142 Aktien der Gesellschaft an SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS IV, LP

Nach Beschluss der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einziges Beschlusses

Die Generalversammlung beschließt, die Abtretung von 6.358 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils EUR 1,- der Gesellschaft WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l., Luxemburg, vorbezeichnet, von SITUATIONS REALTY PARTNERS I, LP, einer Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung von Guernsey und mit Sitz in Bordeaux, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW an SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS III, LP, eine Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung von Guernsey mit Sitz in Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW und die Abtretung von 6.142 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils EUR 1,- der Gesellschaft WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l., Luxemburg, vorbezeichnet, von SITUATIONS REALTY PARTNERS I, LP, einer Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung von Guernsey mit Sitz in Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW an SPECIAL SITUATIONS REALTY PARTNERS IV, LP, einer Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung von Guernsey mit Sitz in Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6AW zu genehmigen.

Bekanntgabe

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Luxemburgische Handelsgesellschaften, in seiner derzeit gültigen Fassung, stimmt die Gesellschaft WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l. durch ihre Geschäftsführung der Abtretung der Anteile zu und betrachtet sich hiermit gemäss Artikel 1690 des Luxemburgischen Zivilgesetzbuches als benachrichtigt.

Diese Änderung bezüglich der Gesellschafter der Gesellschaft WHISKEY 1 HOLDING S.à r.l. wird gemäß Artikel 11bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner derzeitigen Fassung beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt und veröffentlicht.

Da hiermit die Tagesordnung keinen weiteren Punkt vorsieht, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

Zur Beurkundung wurde dieser Akt zu Luxemburg aufgenommen, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung dieses Dokumentes haben die erschienenen Personen dieses zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008. Relation: LAC/2008/6282. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (gezeichnet): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 21. Februar 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008033936/211/104.

(080035493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**ATHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. BRP Lux 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.775.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRPTE, BRPTX et GRP SENC, R.C.B Number 94.552, a company with registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given Luxembourg, on February 15, 2008.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BRP LUX 3 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 115.775, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1255 of June 29, 2006.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the name of the Company into ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.
- 2) Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.
- 3) Change of the par value of the shares to EUR 1.25 and consequent increase of the number of shares to 10.000.
- 4) Subsequent amendment of Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation.
- 5) Transfer of the registered office to L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- 6) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The name of the Company is changed into ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.

As a consequence Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The company exists under the name of ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.»

Second resolution

The par value of the shares is changed to EUR 1.25, the share capital of EUR 12,500.- being henceforth represented by 10,000 shares with a par value of EUR 1.25.

As a consequence Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (1.25) each.»

Third resolution

The registered office is transferred to L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRPTE, BRPTX et GRP SENC, R.C. B numéro 94.552, une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 février 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BRP LUX 3 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 115.775, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1255 du 29 juin 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.
- 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 3) Changement de la valeur nominale des parts sociales à EUR 1,25 et augmentation correspondante du nombre des parts sociales à 10.000.
- 4) Modification subséquente de l'article 6, premier alinéa des statuts.
- 5) Transfert du siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- 6) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. La Société prend la dénomination de ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.

Deuxième résolution

La valeur nominale des parts sociales est changée à EUR 1,25, le capital social de EUR 12.500,- étant désormais représenté par 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.25.

En conséquence l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25) chacune.»

Troisième résolution

Le siège social est transféré à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, LAC/2008/7621. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033946/5770/103.

(080035985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008033854/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07432. - Reçu 2200 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Lux Photo Media S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.387.

Le siège social de la société LUX PHOTO MEDIA s.a. a été dénoncé avec effet immédiat au 22 janvier 2008 par la société FIBEX sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033907/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07318. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Landia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.775.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) LANDIA INVEST S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.775, (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 11, 2005, published in the Mémorial C number 377 of February 21, 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary, on December 19, 2006, published in the Mémorial C number 706 of April 25, 2007.

The meeting is declared open by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Adoption of an accounting year beginning on September 1st and ending on August 31st of the following year, acknowledgement that as an exception the accounting year which has begun on January 1st, 2007 has ended on August 31st, 2007, and subsequent amendment of article 18 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The accounting year begins on September 1st and ends on August 31st of the following year.»

2. Fixing of the annual general meeting on the first Tuesday of December at 1.00 p.m. and subsequent amendment of the first paragraph of article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of December at 1.00 p.m.»

3. Sundry.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

An accounting year beginning on September 1st and ending on August 31st of the following year is adopted, as an exception the accounting year which has begun on January 1st, 2007 has ended on August 31st, 2007 and article 18 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 18.** The accounting year begins on September 1st and ends on August 31st of the following year».

Second resolution

The annual meeting is fixed on the first Tuesday of December at 1.00 p.m., the first paragraph of article 15 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 15. First paragraph.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of December at 1.00 p.m.».

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of present deed are estimated at nine hundred Euro.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LANDIA INVEST S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.775, (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 377 du 21 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 706 du 25 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption d'un exercice social commençant le 1^{er} septembre et se terminant le 31 août de l'année suivante, constatation qu'exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2007 s'est terminé le 31 août 2007 et modification subséquente de l'article 18 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.».

2. Fixation de l'assemblée générale annuelle au premier mardi de décembre à 13.00 heures et modification subséquente du premier alinéa de l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les avis de convocation le premier mardi de décembre à 13.00 heures.».

3. Divers

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Un exercice social commençant le 1^{er} septembre et se terminant le 31 août de l'année suivante est adopté, exceptionnellement l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2007 s'est terminé le 31 août 2007 et l'article 18 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de l'année suivante».

Deuxième résolution

L'assemblée générale annuelle est fixée au premier mardi de décembre à 13.00 heures et le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les avis de convocation, le premier mardi de décembre à 13.00 heures.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Sana, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2008, Relation GRE/2008/414. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008033932/231/127.

(080036114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Global Management & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mars 2007

L'assemblée renouvelle Messieurs Jean-Luc Jourdan, Franco Guidantoni ainsi que Maître Christian-Charles Lauer aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

L'assemblée renouvelle la société ERNST & YOUNG S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008033828/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08758. - Reçu 1400 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

UBS Access Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.426.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour UBS ACCESS SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dinklage / O. Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2008033835/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05642. - Reçu 4600 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033847/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00033. - Reçu 2000 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080034816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Global Management & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.566.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 mars 2007

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Jean-Luc Jourdan aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012. L'administrateur délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008033829/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08758. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

New Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 133.981.

In the year two thousand eight, on the ninth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of NEW FINDER S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated following a deed of notary Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on October 31, 2007, submitted for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and entered in the Company Register in Luxembourg, Section B, under the number 133 981 (the «Company»).

The meeting was declared open at four p.m. and was presided by Mr Laurent Schummer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mrs Elisa Faraldo-Talmon as secretary of the meeting.

Mrs. Emilie Stil is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. To acknowledge and approve the report established by LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., a réviseur d'entreprises, with professional address at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, which will be registered with this deed.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,920,000.- (nine million nine hundred and twenty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 80,000.- (eighty thousand euro) to EUR 10,000,000.- (ten million euro) by issuing 9,920,000.- (nine million nine hundred and twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, having the rights and obligations as set out in the articles, with payment of a total amount of share premium of EUR 16,200,000.- (sixteen million two hundred thousand euro), by contribution in kind consisting in a corresponding portion of the loan to the Company held by BORA B.V. and FINDERNEST S.A. under a shareholders loan agreement dated 20 December 2007.

3. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company regarding the share capital.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. The whole corporate capital being represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring having had due notice and having knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to acknowledge and approve the report established by LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., a réviseur d'entreprises, with professional address at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, the conclusions of which read as follows:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value, increased by the allocation to the share premium account.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,920,000.- (nine million nine hundred and twenty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 80,000.- (eighty thousand euro) to EUR 10,000,000.- (ten millions euros) by issuing 9,920,000.- (nine million nine hundred and twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, having the rights and obligations as set out in the articles, with payment of a total amount of share premium of EUR 16,200,000.- (sixteen million two hundred thousand euro), by contribution in kind consisting in a corresponding portion of the loan to the Company held by BORA B.V. and FINDERNEST S.A. under a shareholders loan agreement dated 20 December 2007.

Thereupon the Meeting resolved to accept the said subscriptions and payment including the share premium by the subscribers and to allot the shares to BORA B.V. and FINDERNEST S.A. as stated below:

Shareholders	subscribed and paid-in capital (EUR)	number of shares of EUR 1	Share premium (EUR)
1) BORA B.V.	6,944,000.-	6,944,000 Shares	11,340,000.-
2) FINDERNEST S.A.	2,976,000.-	2,976,000 Shares	4,860,000.-
Total	9,920,000.-	9,920,000 Shares	16,200,000.-

Third resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company regarding the share capital, which shall now read as follows:

«The issued capital of the Company is set at ten millions euro (EUR 10,000,000.-) divided into 10,000,000.- (ten millions) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment of its articles of association are estimated at approximately one hundred and forty thousand (140,000.-) euro.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties, they have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de NEW FINDER S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, le 31 octobre 2007, soumis pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 133 981 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à seize heures et est présidée par M^e Laurent Schummer, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Elisa Faraldo-Talmon.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Emilie Stil.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prendre connaissance et approuver le rapport établi par LUX-AUDIT RÉVISION S.à r.l., réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée, qui sera enregistrée avec cet acte.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.920.000.- (neuf millions neuf cent vingt mille euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 80.000.- (quatre-vingt mille euros) à EUR 10.000.000.- (dix millions euros) en émettant 9.920.000.- (neuf millions neuf cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts, avec paiement d'un montant total de prime d'émission de EUR 16.200.000.- (seize millions deux cent mille euros), par apport en nature consistant dans une part

correspondante du prêt à la Société détenue par BORA B.V. et FINDERNEST S.A. en vertu d'un contrat de prêt en date du 20 décembre 2007.

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société concernant le capital social.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

V. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre connaissance et approuver le rapport établi par LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur la base de nos travaux, aucun fait n'a attiré notre attention, qui pourrait nous faire croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre d'actions qui seront émises et leur valeur nominale, augmentée par l'allocation au compte de prime d'émission.»

Le rapport restera attaché à cet acte et sera enregistré auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.920.000,-(neuf millions neuf cent vingt mille euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 80.000,-(quatre-vingt mille euros) à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) en émettant 9.920.000,-(neuf millions neuf cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts, avec paiement d'un montant total de prime d'émission de EUR 16.200.000,-(seize millions deux cent mille euros), par apport en nature consistant dans une part correspondante du prêt à la Société détenue par BORA B.V. et FINDERNEST S.A. en vertu d'un contrat de prêt en date du 20 décembre 2007.

Sur ce l'Assemblée décide d'accepter les dites souscriptions et le paiement incluant la prime d'émission par les souscripteurs et d'allouer les actions à BORA B.V. et FINDERNEST S.A., comme il suit:

Actionnaires	capital souscrit et libéré (EUR)	nombre d'actions de EUR 1	Prime d'émission (EUR)
1) BORA B.V.	6.944.000,-	6.944.000 Shares	11.340.000,-
2) FINDERNEST S.A.	2.976.000,-	2.976.000 Shares	4.860.000,-
Total:	9.920.000,-	9.920.000 Shares	16.200.000,-

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société concernant le capital social, qui aura la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à dix millions euros (EUR 10.000.000,-) divisé en 10.000.000,- (dix millions) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à cent quarante mille (140.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, E. Faraldo-Talmon, E. Stil.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, LAC/2008/2060. — Reçu 130.600 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033965/5770/165.

(080035919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

EPI - European Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.525.

Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 20. Februar 2008

1. Die Generalversammlung beschließt, das Mitglied des Verwaltungsrates Frau Micheline De Esteban, Kauffrau, geb. 30. September 1943 in F-Paris, wohnhaft in 36, Domaine Brameschaff, L-8290 Kehlen, mit sofortiger Wirkung zu entlassen.

2. Als neues Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung bis zur Generalversammlung in 2009 wird ernannt: Herr Dr. Anton Josef Fischer, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, geb. 8. Januar 1938 in D-Aalen, wohnhaft in Belgradstr. 47, D-80796 München.

Echternach, den 20. Februar 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008033874/2241/17.

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2008, réf. DSO-CO00037. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008033851/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07429. - Reçu 2200 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Management Technologie Development Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 41.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.524.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société en date du 17 janvier 2008 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Transfert avec effet au 17 janvier 2008 du siège social de la Société du 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Démission de l'Administrateur suivant à compter du 17 janvier 2008:

Hiltrud Lehnen;

- Démission du commissaire aux comptes suivant à compter du 17 janvier 2008: LCG INTERNATIONAL A.G.;

- Election du nouveau commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 2012:

EQ AUDIT S. à r.l., ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 124.782;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANAGEMENT TECHNOLOGIE DEVELOPMENT HOLDING S.A.

EQUITY TRUST CO (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008033905/683/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10759. - Reçu 1400 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008033923/5770/13.

(080035973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008033839/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07434. - Reçu 2200 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034079/5770/12.

(080035951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.
